

INDICE CRONOLOGICO

PARTE SECONDA

ATTI DEL PRESIDENTE DELLA REGIONE

Ordinanza 30 dicembre 2019, n. 573.

Disposizioni urgenti per l'esecuzione delle attività di messa in sicurezza di emergenza, nonché delle successive indagini ambientali finalizzate alla valutazione della qualità ambientale, da effettuare in località Closellinaz, nel Comune di ROISAN.

pag. 46

ATTI EMANATI DA ALTRE AMMINISTRAZIONI

Comune di SAINT-PIERRE. Decreto 31 dicembre 2019, n. 1.

Decreto di esproprio a favore del Comune di SAINT-PIERRE degli immobili interessati dai lavori di riqualificazione ambientale del villaggio di Verrogne.

pag. 48

PARTE TERZA

BANDI E AVVISI DI CONCORSI

Azienda USL della Valle d'Aosta.

Graduatoria di merito del concorso pubblico, per titoli ed esami, per l'assunzione a tempo indeterminato di n. 19 operatori socio-sanitari, cat. b, livello economico super bs, riservando il 50% dei posti ai candidati aventi titolo alla riserva ai sensi dell'art. 4, commi 4 e 5, della l.r. 16/2016, presso l'azienda USL della Valle d'Aosta.

pag. 53

INDEX CHRONOLOGIQUE

DEUXIÈME PARTIE

ACTES DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION

Ordonnance n° 573 du 30 décembre 2019,

portant dispositions urgentes en vue de la sécurisation immédiate d'une parcelle située à Closellinaz, dans la commune de ROISAN, et de la réalisation des tests pour l'évaluation de la qualité environnementale y afférents.

page 46

ACTES ÉMANANT DES AUTRES ADMINISTRATIONS

Commune de SAINT-PIERRE. Acte n° 1 du 31 décembre 2019,

portant expropriation en faveur de la Commune de SAINT-PIERRE des biens immeubles nécessaires aux travaux de requalification environnementale du hameau de Verrogne.

page 48

TROISIÈME PARTIE

AVIS DE CONCOURS

Agence USL de la Vallée d'Aoste.

Liste d'aptitude du concours externe, sur titres et épreuves, lancé au sens du quatrième alinéa de l'art. 4 de la loi régionale n° 16 du 2 août 2016, pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, de dix-neuf opérateurs socio-sanitaires, catégorie B, niveau économique super (BS), dans le cadre de l'Agence USL de la Vallée d'Aoste, 50 p. 100 des postes à pourvoir étant réservés aux personnels qui justifient des conditions visées au cinquième alinéa dudit article.

page 53